



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

FVJ PEP45 GIEN

2022

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

Foyer de Vie de Jour
11 rue Gutenberg
45 500 GIEN

PREAMBULE

Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP) *(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SAVS Orléans, SAVS Gien, FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSO et FVJ de Gien, SESSAD pro)*

Le Pôle Accompagnement social et professionnel en place depuis janvier 2021 a poursuivi ses travaux et sa dynamique :

- pour harmoniser ses pratiques par le biais de formations transversales et d'échanges réguliers
- pour diversifier ses prestations et proposer des réponses « sur mesure » aux besoins des usagers ; ces prestations ont été déclinées selon la nomenclature SERAFIN PH.
- pour mieux articuler ses prestations, proposer plus de fluidité des parcours et éviter les ruptures

Les comptes administratifs 2022 des établissements et services du pôle Accompagnement social et professionnel présentés sont marqués sur le volet financier:

- par le contexte national et international:
 - o les lignes achats subissent l'inflation sur les consommables, les carburants, les produits alimentaires et l'envolée des prix de l'énergie. Sur 2022, l'impact n'est pas encore en année pleine.
- par les nouvelles orientations politiques concernant l'accompagnement des personnes :
 - o la transformation et fonctionnement en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO), avec un début de réalisation à compter du 1^{er} juin 2022
- par l'évolution du travail et rémunérations des professionnels du SMS
 - o Un certain essoufflement des professionnels, et une démobilisation post-covid se traduit par des mouvements de personnels, de l'absentéisme, qui accroît les besoins de remplacement et donc des surcoûts
 - o Le groupe 2 intègre la revalorisation Ségur en avril 2022 pour les professionnels éducatifs et de l'accompagnement – Celle-ci n'est pas couverte totalement par l'actualisation des dotations par les financeurs.
- par le développement du numérique dans la société mais aussi les pratiques des ESMS
 - o Le numérique est de plus en plus présent au sein des établissements et dans la pratique quotidienne ; cela a nécessité une augmentation des équipements de ordinateurs non anticipée dans tous les PPI, un accroissement de la maintenance informatique et des quotes-parts sur l'achat des logiciels au niveau associatif.

Agnès Sergent, Directrice du Pôle Accompagnement Social et Professionnel

RAPPORT D'ACTIVITE du Foyer de Vie de Jour Gien

1. Présentation de l'établissement et historique.

Le foyer de Vie de Jour de Gien est un établissement dépendant de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret. Créé en Février 1992, l'établissement se définissait exclusivement comme une section semi-occupationnelle. L'arrêté d'extension de 2011 a transformé cet établissement « SSO – Art'T » en Foyer d'Accueil de Jour, redéfinissant ainsi les missions et publics accueillis pour cette « entité ».

Le FVJ, basé à Gien (rue Gutenberg) partage ses locaux et activités avec la Structure Semi Occupationnelle (SSO). Les usagers du FVJ prennent ainsi part, dans leur très grande majorité, aux activités avec les personnes accueillies sur la SSO. L'équipe de professionnels intervient, via une répartition du temps de travail, tout aussi bien sur le FVJ que sur la SSO. La structure jouxte un ESAT ainsi que deux autres ESMS associatifs à savoir le CAMSP-CMPP et le SESSAD-DTP.

Dans le cadre d'une restructuration (transformation progressive en dispositif), et après échanges entre le Conseil Départemental du Loiret et l'Organisme Gestionnaire PEP 45, l'établissement a adopté à partir du 1^{er} Juin un fonctionnement en dispositif, incluant ainsi des modalités d'accompagnement menées avec les autres établissements constituant ce dispositif (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Foyer d'Hébergement des Hauts de Gien).

2. Eléments du projet d'établissement & Accompagnement de la personne

Le Foyer de vie de jour s'adresse à des personnes en situation de handicap. Les personnes accueillies peuvent présenter un handicap sensoriel, mental, psychique,...sous réserve d'un degré d'autonomie suffisant, l'établissement n'étant pas médicalisé et ne disposant pas d'une organisation des transports qui lui soit propre. Dans ce dernier cas de figure, nous tenons à signaler que les usagers doivent en effet se rendre sur le service par leurs propres moyens (véhicule personnel ; 2 roues ; réseau de transport mis en place par la Communauté des Communes du Giennois).

Le Foyer de Vie de jour permet aux personnes accueillies, également nommées participants, de :

- Maintenir, stimuler voire restaurer l'autonomie de la personne
- Favoriser une bonne qualité de vie au domicile de la personne
- Favoriser une démarche permettant à la personne de vivre dans son environnement proche, de prendre part à des démarches dites « inclusives »
- Restaurer l'estime de soi de la personne (le fait de ne pas / plus travailler pouvant en effet sembler préjudiciable pour la personne vivant cette situation).

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs et concourir à l'accompagnement global de l'utilisateur, les membres de l'équipe élaborent, avec chaque participant, un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Les modalités d'organisation et d'élaboration de cet outil ont été repensées au cours de l'année. Ces

modifications répondent à deux impératifs : faciliter la mise en place du dispositif ; amorcer la mise en place du dossier unique de l'utilisateur. Le nouvel outil utilisé se base ainsi sur le logiciel OGIRYS, logiciel qui devrait être déployé sur la structure fin 2023.

Les nouvelles modalités d'élaboration favorisent la mise en commun des observations éducatives et ce dans le cadre de réunions d'équipes « mixtes » regroupant des professionnels du FVJ mais aussi ceux du FH ou du SAVS (lorsque l'utilisateur est accompagné simultanément par ces structures). En outre, une plus grande place est laissée à l'utilisateur dans l'élaboration de son projet.

Même si cette démarche est émergente, nous constatons déjà les bénéfices de cette refonte globale, les personnes accompagnées bénéficiant de davantage d'espace pour exprimer leurs souhaits, les professionnels menant pour leur part une réflexion se voulant davantage collective et exhaustive.

Les professionnels proposent plusieurs activités aux usagers. Celles-ci permettent de répondre à des besoins spécifiques. Elles se décomposent comme suit :

L'Art Thérapie : Après préconisation notamment d'un médecin ou d'un autre professionnel / service, l'art-thérapeute met en place des activités artistiques (atelier poterie, théâtre, danse, chant, etc.) correspondant aux goûts et appétences du participant, à ses capacités physiques et cognitives à des fins thérapeutiques mais également dans le but de permettre une meilleure estime personnelle.

Les activités manuelles : Les activités manuelles sont nombreuses et variées (peinture, travaux sur bois, jardinage, etc.). Les objectifs de ces « animations » sont multiples : favoriser le vivre ensemble, développer la dextérité et le repérage spatio-temporel, offrir aux participants un temps calme et structurant....

Les activités culturelles : Les professionnels veillent, par le biais de ces actions, à développer l'accès à la culture et organisent régulièrement des sorties culturelles.

Les activités sportives : L'intervention 2 demi-journées par semaine de l'éducateur sportif (point évoqué ultérieurement) officiant habituellement au FH des Hauts de Gien a permis de développer la participation des personnes aux activités physiques et motrices au FVJ d'une part, et de les inscrire à des journées organisées par le comité départemental dans le cadre du sport adapté d'autre part.

Les activités développant l'autonomie : La maîtresse de maison officiant au FH des Hauts de Gien intervient également (point évoqué ultérieurement) une demi-journée par semaine pour animer un atelier cuisine. Ce dernier a pour objectifs d'aider les participants à acquérir les notions d'équilibre alimentaire, de respect des budgets alloués (les participants et le professionnel élaborent les menus et effectuent les achats par eux-mêmes) et de partager un moment convivial autour du partage du repas.

Le développement du *travail avec des partenaires extérieurs* s'est poursuivi en 2022, notamment avec le Service Relais de Gien, un club canin et un EHPAD.

L'ensemble de ces activités s'inclue dans une démarche plus globale de prestations. En effet, et dans le cadre de la mise en dispositif, le FVJ (ainsi que le SAVS et le FH) a repensé ses modalités d'actions. Cette déclinaison nouvelle, rédigée sur un document unique et partagée par tous les ESMS du

dispositif, permet d'offrir aux salariés et usagers une meilleure lisibilité quant aux actions pouvant être mises en œuvre ainsi qu'une diversification des prestations. La déclinaison de ces prestations se base sur la nomenclature SERAFIN-PH :

- **Actions relatives à l'Accueil, l'Ecoute, et l'Expression du Projet Personnalisé**, ce qui sous-tend : l'assurance d'une permanence d'accueil, l'accompagnement et le recueil de l'expression des besoins des usagers ; la co-construction possible du projet au sein du dispositif ou avec des partenaires extérieurs ; l'animation, la coordination et la mise en œuvre du projet personnalisé.
- **Prestations relatives à l'Accès aux droits et à la vie Citoyenne**, ce qui sous-tend : s'assurer de l'ouverture des droits de la personne (informer la personne de ses droits ; proposer à la personne un état des lieux de sa situation administrative ; proposer un accompagnement aux démarches administratives...) ; proposer un accompagnement à la citoyenneté (espaces de développement et d'expression du sens critique de la personne ; proposer une information/formation à la participation des usagers à différentes instances types CVS, associations.....).
- **Prestations relatives à la réalisation de soi**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement thérapeutique (soutien psychologique en interne ou auprès de praticiens extérieurs) ; proposer des activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs (espaces de réalisations artistiques ; favoriser la participation à des sorties culturelles....) ; proposer un soutien à la prise d'autonomie (accompagner et former les personnes à l'autodétermination ; créer des outils de compensations au service de l'émancipation...).
- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Quotidienne** ; ce qui sous-tend : proposer des accompagnements liés à l'hygiène (évaluer les capacités de la personne à prendre en charge seule son hygiène corporelle...) ; proposer un accompagnement aux démarches et aux suivis médicaux (solliciter un service tiers pour l'administration de soins / traitements....) ; proposer un accompagnement lié à l'alimentation (accompagnement à l'achat de denrées alimentaires ; proposer un apprentissage à la confection des repas....)....
- **Prestations relatives au Soutien à la Vie Sociale**, ce qui sous-tend : proposer un accompagnement vers des activités de droit commun (être facilitateur / initiateur de participations à des événements extérieurs....) ; proposer un accompagnement au maintien (ou non) des relations familiales et sociales (temps d'écoute et de conseils concernant les interactions sociales et familiales ; assurer une médiation pour permettre l'échange et construire le lien).
- **Prestations relatives à l'aide aux déplacements**, ce qui sous-tend : assurer les transports quand la situation le nécessite ; favoriser l'autonomie dans les déplacements / transports (repérer en amont les circuits / lieux / horaires ; accompagner les apprentissages dans l'utilisation des transports en commun....).

Un fonctionnement Progressif en Dispositif : Le FVJ constitue une « entité » mais adopte un fonctionnement en dispositif. Cette évolution majeure répond à plusieurs besoins : faciliter le parcours des personnes accompagnées entre les établissements du dispositif ; offrir davantage de prestations ; favoriser les interventions des professionnels sur l'ensemble des structures ; développer le fonctionnement en file active.

Afin de répondre à ces objectifs, l'établissement peut bénéficier depuis Septembre 2022 des interventions régulières de 2 professionnels du Foyer d'Hébergement (éducateur sportif et maitresse de maison). Ces derniers proposent ainsi : des activités physiques / sportives aux usagers en manifestant

le besoin (tous les mardis et mercredis) ainsi qu'une activité restauration (tous les mardis). Ces prestations supplémentaires apportent une réelle plus-value auprès des personnes accompagnées et permettent d'accompagner un plus grand nombre d'utilisateurs.

La mise en dispositif avait également pour objectifs de permettre à des utilisateurs du FH ou du SAVS de bénéficier d'accompagnements au sein du FVJ, et ce indépendamment de l'obtention d'une notification d'orientation. 5 personnes ont profité de cette modalité. Cette démarche a permis une diversification des réponses. Il est à signaler que ces accompagnements ne bénéficient, jusqu'à présent, d'aucune modalité de financements pour les journées effectuées (au nombre de 51 sur le dernier semestre 2022).

3. Populations et activité

Sur l'année 2022, 1403 journées ont été réalisées pour un prévisionnel de 1432. Comparativement à 2021, nous constatons une forte augmentation de cette donnée.

Les personnes accompagnées par l'établissement présentent, dans leur très grande majorité, des troubles de l'efficacité intellectuelle, avec, pour certaines des troubles associés (pathologie psychologique et/ou psychiatrique ; troubles moteurs, déficit sensoriel, troubles du spectre autistique).

Durant l'année 2022, 26 personnes ont été accompagnées par notre service.

Au 31 décembre 2022, le Foyer de Vie de Jour comptait 20 participants. Chaque personne est accueillie en moyenne 5 demi-journées par semaine. Le planning de présence prend en effet en compte les souhaits et besoins de la personne mais aussi d'autres impératifs plus personnels.

Mouvement, âge et ancienneté :

Cinq participants ont quitté l'établissement au cours de l'année (dont un déménagement, une réorientation). Une sixième utilisateur est quant à elle décédée au cours du mois de Décembre. Dix personnes ont été admises (dont 6 issues de la SSO).

L'âge moyen des participants se situe à 45 ans. 50% des personnes accueillies sont âgées de 50 ans ou plus, 20% se situent entre 30 et 49 ans, et 30% des participants ont moins de 30 ans.

9 personnes ont été reçues dans le cadre de stages de découverte de la structure. Ces stages, effectués sur la base d'accueil à temps partiel, ont représenté 181 journées facturées et étaient d'une durée variable, selon le projet des personnes. Les stagiaires accueillis étaient orientés par divers établissements : IME Chantemerle de Gien (3 personnes), IME de Nevoay (2 personnes), Service Relais de Gien (2 personnes), IME de Pithiviers (2 personnes). Consécutivement à ces stages, 2 admissions ont été réalisées.

Départements d'origine :

Les 20 personnes accueillies sont originaires du Loiret et vivent essentiellement dans le bassin Giennois.

4. Le personnel

Composition de l'équipe : L'équipe du FVJ émergeant sur le budget est composée d'une art-thérapeute, d'1 AMP, d'1 animatrice ainsi que d'une éducatrice spécialisée (réalisant des missions de coordination).

Mouvements du personnel : Aucun mouvement de personnel n'a été constaté au cours de l'année.

Démarche de formation : Plusieurs professionnels de la structure ont pu prendre part à des sessions de formation. 2 salariés ont ainsi pris part à une formation relative à l'utilisation du logiciel Word ; 1 AMP s'est inscrit à une formation de 12 jours relative à l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre autistique ; 2 professionnels ont participé à une formation concernant l'utilisation des extincteurs et l'adoption d'attitudes adaptées en cas d'incendie ; une salariée a participé à une formation relative à l'utilisation du logiciel « Dossier unique de l'utilisateur » ; un salarié a participé à la formation Sauveteur Secouriste du Travail.

5. Travaux interservices et partenariats

La transformation en dispositif aura constitué, au cours de cette année, le « fil rouge » de l'établissement. A cet égard, les professionnels du FVJ ont débuté des temps de travail communs avec les équipes éducatives du SAVS et du FH ceci afin : de mener des réflexions communes concernant les élaborations des PAP des usagers ; de participer à des formations collectives. Les services administratifs et de directions ont également partagé des temps communs (de réunions, de formations...) avec des professionnels exerçant sur d'autres ESMS constituant le Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ESAT de Saint-Jean de Braye et de Dampierre-en-Burly; Foyer d'Hébergement d'Orléans; SESSAD Pro d'Olivet...). Divers sujets y ont été travaillés : Préparation à la GED ainsi qu'au RGPD ; déploiement progressif du Dossier Unique de l'Usager (SocialNova OGIRYS).

6. Difficultés rencontrées

Un taux d'absentéisme encore important des usagers a été constaté au cours du premier trimestre 2022. Pour « contrer » cette situation, la dynamique de projet des participants a été renforcée, ce qui a eu pour effets de responsabiliser les personnes accompagnées. Ces derniers doivent ainsi s'inscrire, de façon pérenne, dans les activités proposées. De même le planning d'accueil des participants a été revu (après échanges avec ces derniers) en diminuant

le temps d'accueil pour ceux qui ne sont pas régulièrement présents ou qui n'investissent pas l'ADJ, et en augmentant le temps de présence pour ceux qui en expriment le souhait.

La problématique des transports, déjà évoquée en 2021, est toujours forte. Malgré un réaménagement des lignes de bus impulsé par la Communauté des Communes du Giennois, nous constatons toujours auprès de plusieurs usagers des difficultés à venir sur l'accueil de jour de façon plus fréquente.

Enfin, la fin d'année 2022 a été marquée par le décès soudain de l'une des usagers. Cet évènement a été vécu douloureusement par les professionnels et personnes accompagnées.

Conclusions

Nous constatons que le taux d'activité se veut davantage conforme à celui attendu. La propension de l'équipe à revisiter ses pratiques et à organiser différemment les accompagnements des usagers explique sans nul doute cette évolution positive.

Le Foyer de Vie de Jour constitue un établissement attractif sur le bassin du Giennois, le nombre de stagiaires accueillis s'étant très largement développé au cours de l'année. Plusieurs demandes d'admission ont par la suite été formulées.

Les interventions régulières sur la structure des 2 professionnels du FH constituent une plus-value quant aux accompagnements proposés. : réponse plus large aux besoins des usagers ; renforcement d'une dynamique positive. Nous constatons toutefois que le ratio d'encadrement se révèle tout juste suffisant, dès lors que l'équipe est confrontée à des absences (pour congés maladies) de titulaires. L'établissement perçoit par ailleurs une raréfaction des remplaçants disponibles. L'équipe de direction est ainsi régulièrement amenée à procéder, sur site, à des permanences éducatives

Les professionnels ont également développé le travail auprès d'autres ESMS (ceux du dispositif mais également auprès d'autres établissements extérieurs). Le FVJ devient un partenaire visible et reconnu sur son territoire mais également en dehors.

Perspectives :

L'année 2023 sera porteuse de projets nombreux. Priorité sera d'abord donnée à assoir le nouveau fonctionnement en dispositif. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer la structuration de cette entité nouvelle (organisation des réunions entre les professionnels ; refonte totale des outils 2002-2). Ces axes de développement permettront également de préparer l'établissement à la démarche future d'évaluation externe de l'établissement.

Au regard de ces changements il sera également nécessaire d'étayer et de soutenir davantage les équipes. Des séances d'analyse des pratiques devraient ainsi se mettre en place en 2023. Ces dernières permettront à chacun de porter un regard objectif quant à son action et de mieux appréhender les changements en cours ou à venir.

D'autres chantiers associatifs se poursuivront en 2023 : la Gestion Electronique des Données et le Règlement Général de la Protection des Données. En parallèle de ces évolutions, le Foyer déploiera le nouvel outil associatif "Dossier Unique de l'Usager" (informatisé ; SOCIANOVA / OGIRYS).

Lionel FURIC – Directeur -adjoint